RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture et installation d'appareils électroménagers domestiques, semi-professionnels et professionnels pour les sites gérés par la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

---

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 18 décembre 2026 à 12h00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fourniture et installation d'appareils électroménagers domestiques, semi-professionnels et professionnels pour les sites gérés par la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	12 mois reconductible 3 fois pour des durées de 12 mois
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....4
1.6 - Renouvellement....5
2 - Conditions de la consultation....5
2.1 - Délai de validité des offres....5
2.2 - Forme juridique du groupement....5
2.3 - Variantes....5
2.4 - Développement durable et clauses sociales....5
3 - Conditions relatives au contrat....5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....5
4 - Contenu du dossier de consultation....6
5 - Présentation des candidatures et des offres....6
5.1 - Documents à produire....6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....7
6.1 - Transmission électronique....7
6.2 - Transmission sous support papier....8
7 - Examen des candidatures et des offres....9
7.1 - Sélection des candidatures....9
7.2 - Attribution de l'accord-cadre....9
7.3 - Suite à donner à la consultation....11
8 - Renseignements complémentaires....11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....11
8.2 – Procédures de recours....11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et l'installation d'appareils électroménagers domestiques, semi-professionnels et professionnels, pour les sites gérés par la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

Les appareils électroménagers pourront être installés sur l'ensemble des sites gérés par la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, notamment sur les différents offices de restauration et au sein du bâtiment communautaire.

Lieu(x) d'exécution : sites de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde tels qu'indiqués en annexe n°1 du CCTP.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.

L'accord-cadre, sans montant ou volume minimum et avec un montant maximum de 250 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre (y compris les éventuelles périodes de reconduction), pour l'ensemble des lots, est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Il est indiqué ci-dessous, par lot, le montant maximum sur la durée globale de l'accord-cadre (période initiale et éventuelles périodes de reconduction) tel que :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum (€ HT)
01	Appareils électroménagers domestiques	50 000 €
02	Appareils électroménagers semi-professionnels et professionnels	200 000 €

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Appareils électroménagers domestiques
02	Appareils électroménagers semi-professionnel, professionnel

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
39710000-2	Appareils ménagers électriques
39711130-9	Réfrigérateurs
39711360-0	Fours
39713100-4	Lave-vaisselle
39711340-4	Chauffe-plats

Lot(s)	Code principal	Description
01	39710000-2	Appareils ménagers électriques
	39711130-9	Réfrigérateurs
	39711360-0	Fours
	39713100-4	Lave-vaisselle
02	39710000-2	Appareils ménagers électriques
	39711340-4	Chauffe-plats

Code nomenclature interne :
Lot n°1 : **B.02.01** – Machines ou appareils électroménagers (incluant l'entretien du linge) à caractère domestique et petit électroménager (y compris les pièces détachées)
Lot n°2 : **B.02.02** – Machines ou appareils électroménagers (incluant l'entretien du linge) à caractère industriel (y compris pièces détachées)

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

La composition du groupement, la désignation du mandataire chargé de représenter l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur, et, en cas de groupement conjoint, la répartition détaillée des prestations que chaque membre s'engage à exécuter, seront renseignés dans l'acte d'engagement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable et clauses sociales

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental et sociales dont le détail est indiqué aux articles 1.6 et 1.7 du CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect des exigences formulées dans les documents de la consultation.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de l'accord-cadre ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixées dans les conditions du CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

L'accord-cadre est financé avec les fonds propres de la Communauté de Communes.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC), commun à tous les lots,
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, par lot,
- Le cahier des clauses particulières (CCP), commun à tous les lots,
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), par lot,
- Le détail quantitatif estimatif (DQE), par lot,

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'acheteur public se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'acheteur public des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

L'acheteur public applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
La lettre de candidature	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements précisés plus haut si l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. À noter que dans ce cas, le candidat indiquera, de manière explicite, à l'acheteur toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace. L'accès à ceux-ci sera entièrement gratuit et sécurisé. Il produira une note explicative pour l'accès à ces documents à l'attention de l'acheteur.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Le catalogue des prix du fournisseur	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'acheteur public, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.info/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'acheteur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Communauté de communes Entre Juine et Renarde
2 Rue des Hêtres Pourpres
91580 Étréchy

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : Vendredi 18 décembre 2026 à 12:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

L'acheteur vérifiera l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles du candidat.

En procédure ouverte, cette vérification peut être effectuée par l'acheteur à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

7.2 - Attribution de l'accord-cadre

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Pour les 2 lots, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	**50**
1.1 - Qualité des produits proposés sur la base des fiches techniques remises (selon les produits demandés en annexe 1 (page 13) du présent Règlement de Consultation) : - *Cohérence des caractéristiques techniques au regard des exigences attendues* - *Durabilité et robustesse* - *Ergonomie et facilité d'utilisation*	*15*
1.2 – Modalités de gestion des commandes : mode de transmission, processus de validation, suivi des commandes et de la livraison, etc.	*10*
1.3 - Délai de livraison (délai maximum de livraison à compter de la réception du bon de commande)	*10*
1.4 - Organisation du service après-vente et gestion des réclamations : modalités de prévenance, temps d'intervention, suivi des réclamations, procédure de résolution, solution proposée (demande d'échange, prêt de matériel, gestion des anomalies/produits défectueux, etc.)	*15*
2- Performances en matière de protection de l'environnement : *le candidat devra décrire la démarche environnementale mise en place dans le cadre de l'exécution des prestations : durabilité des équipements, reprise des DEEE, traçabilité des déchets, reprise et réduction et des emballages, utilisation d'emballages recyclés ou recyclables, gestion des livraisons (véhicules à faible émission de CO2, optimisation des livraisons, formation écoconduite). Ainsi que tout autre élément ayant un impact environnemental sur l'exécution du contrat, que le candidat souhaitera porter à la connaissance de l'acheteur*	**10**
3- Prix des prestations	**40**
3.1 – Prix des prestations au regard du détail quantitatif estimatif	*20*
3.2 – Taux de remise sur le catalogue du candidat	*20*

Le candidat devra remettre un mémoire technique qui permettra l'appréciation des critères et sous-critères de jugement des offres tels que définis ci-dessus. Afin de faciliter l'analyse, le mémoire technique devra être présenté selon une structure qui reprendra les intitulés des critères et sous-critères et faisant clairement apparaître les réponses apportées à chacun d'entre eux.

Le mémoire technique est limité aux volumes suivants :

- Nombre de pages maximal : **24 pages recto/verso maximum police taille 10 minimum** (soit 12 pages recto et 12 pages verso)
- **Présentation libre du candidat** : 4 pages maximum
- **Valeur Technique** */ 1.2 Modalités de gestion des commandes : mode de transmission, processus de validation, suivi des commandes et de la livraison, etc. :* 8 pages maximum
- **Valeur Technique** */ 1.3 Délai de livraison (délai maximum de livraison à compter de la réception du bon de commande) :* 0.5 pages maximum
- **Valeur Technique** */ 1.4 Organisation du service après-vente et gestion des réclamations : modalités de prévenance, temps d'intervention, suivi des réclamations, procédure de résolution, solution proposée (demande d'échange, prêt de matériel, gestion des anomalies/produits défectueux, etc. :* 7 pages maximum
- **Performances en matière de protection de l'environnement /** *Démarche environnementale mise en place dans le cadre de l'exécution des prestations …* : 4.5 pages maximum

Le décompte est effectué sur la base de pages au format A4.

Les fiches techniques des articles proposés, permettant notamment de vérifier l'identification des produits (marque, type de produit, fournisseur, pays de fabrication, etc.), les caractéristiques techniques (dimension, poids, capacité ou volume utile, puissance électrique, alimentation, conditions d'installation, etc.), performances énergétiques (classe énergétique, consommation d'énergie annuelle, consommation d'eau, indice de réparabilité ou de durabilité s'il existe, etc. seront transmises dans une annexe distincte du mémoire technique et ne seront pas comptabilisées dans le nombre maximal de pages. Toutefois, le nombre d'annexes est limité à 20 pages maximum (soit 10 pages recto et 10 pages verso).

Toute information figurant au-delà du nombre maximal de pages fixé pour un critère, sous-critère ou pour le mémoire dans son ensemble ne sera pas analysée et ne sera pas prise en compte dans l'évaluation de l'offre. Seules les pages entrant dans les limites prescrites seront examinées.

Les candidats doivent veiller à ce que leurs réponses relatives à chaque critère et sous-critère figurent dans la partie correspondante du mémoire technique. L'acheteur n'est pas tenu de rechercher une information dispersée dans plusieurs rubriques du document.

En l'absence d'information ou lorsque les éléments fournis sont insuffisants pour apprécier un critère ou un sous-critère, la note attribuée tiendra compte des seuls éléments effectivement produits dans l'offre.

Le non-respect de la trame de mémoire technique telle que définie précédemment pourra entrainer la déclaration irrégulière de l'offre.

S'agissant de la notation, chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère et sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

- Le sous-critère « Prix des prestations au regard du détail quantitatif estimatif » sera jugé à partir de la somme totale figurant au détail quantitatif estimatif (DQE). La note affectée sera calculée à partir de la formule suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues)
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

- Le sous-critère « Taux de remise sur le catalogue du candidat » sera jugé à partir du taux de remise consenti par le candidat sur le catalogue et indiqué dans l'acte d'engagement. La note affectée sera calculée à partir de la formule suivante :

Note de l'offre = (Taux de remise à noter / Taux de remise le plus avantageux) * Base de notation

Taux de remise le plus avantageux = correspond au taux de remise le plus élevé
Taux de remise à noter = correspond au taux de remise à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par l'acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les documents à fournir par l'attributaire sont les suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Redressement judiciaire	Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés
RIB	Relevé d'identité bancaire
Travailleurs étrangers	Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R.1263-12 (travailleurs détachés), D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 (cocontractant établi à l'étranger) ou D.8254-2 à D.8254-5 (liste des salariés étrangers) du code du travail.
SIREN	Art R.2143-9 du code de la commande publique : « Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant au maître d'ouvrage d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion… »

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'acheteur public, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 – Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud
78011 VERSAILLES CEDEX
Tél : 01 39 20 54 00
Télécopie : 01 39 20 54 87
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud
78011 VERSAILLES CEDEX
Tél : 01 39 20 54 00
Télécopie : 01 39 20 54 87
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Annexe n°1 : Fiches techniques demandées pour évaluation des sous-critères

Lot	Référence BPU	Désignation
1	2	Micro-ondes supérieur à 25 L
	8	Chauffe-biberons électrique
	11	Four encastrable (60x60 cm)
	19	Réfrigérateur simple-porte Hauteur 176 à 186 cm
	24	Stérilisateur électrique biberons
2	1	Four pour remise en température 20 niveaux GN 1/1 Electromécanique avec chariot intégré Dimensions environ : 530 x 325
	8	Présentoir chauffant 4X GN1/1 électrique (demi-vitre) Dimension environ 560(H) x 1470(L) x 538(P) mm
	27	Armoire Réfrigérée Positive avec Porte Température : +1°C +10°C Dimensions environ L 600 x P 570 x H 1 835 mm
	34	Armoire froide ventilée Négative -14 à -28°C 1 porte / pied réglable Dimension environ 750 x 750 x 1 864 mm
	74	Trancheuse à pain, inox, monophasé min 350 W